
Centre national
de la musique



CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

**Les nouveaux critères
de droit de tirage**

Sommaire

Introduction : Rappel et définition du droit de tirage

I- La réforme et les critères d'éligibilité

Contexte et cadre réglementaire
Présentation des nouveaux critères ainsi que des pièces justificatives requises

II- Les modalités de dépôt de la demande de droit de tirage

Méthodologie de dépôt de demande
Suivi d'une demande
L'instruction d'une demande

Qu'est ce que le droit de tirage ?

Depuis 2002, la redistribution de la taxe permet d'abonder les dispositifs de soutien qui participent de façon essentielle à l'économie du champ de la musique et des variétés.

Compte entrepreneur : Toute personne physique ou morale, ayant acquitté la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés, se voit attribuer un compte nominatif dénommé « compte-entrepreneur »,

Avis de sommes à payer (ASP) : ce document envoyé par le CNM après validation de la déclaration (mail et courrier) indique le montant de la taxe due au titre des spectacles correspondant au numéro de déclaration ainsi que la date d'échéance.

Demande de retraitement : Dans les cas d'accord de coproduction ou coréalisation d'un spectacle assujetti à la taxe, les sommes versées au titre de la taxe peuvent faire l'objet d'une répartition sur les comptes-entrepreneurs des redevables concernés.

Centre national
de la musique



DROIT DE TIRAGE

La réforme et les nouveaux critères d'éligibilité

Au 1^{er} avril 2025, de nouveaux critères prenant en compte la structuration et la transformation des structures bénéficiaires s'ajoute aux conditions de recevabilité d'une demande de droit de tirage.

**Ces critères sont précisés à l'articles 61
du règlement général des aides du CNM**



EMPLOI



**ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
FEMMES/HOMMES**



**PRÉVENTION ET DE
LUTTE CONTRE LES
VHSS**



**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Les anciens critères de droit de tirage, toujours applicables :

• Être affilié au CNM (détenir l'une des licences d'entrepreneur de spectacle) et respecter ses obligations sociales, fiscales et en matière de propriété intellectuelle.

• Justifier de la poursuite de son activité de création, de production ou de diffusion de spectacles de musique et de variétés au cours des 24 mois suivant la demande de versement.



**FORMULAIRE DE
DEMANDE**



Qu'est ce qui change ?

• Disposer d'au moins **1 000 €** sur son compte entrepreneur.

• **Critères concernant l'emploi :**

Critère	Pièce justificative
<p>• Disposer d'un DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) à jour lors de la demande de mobilisation.</p>	<p>Copie du document</p>
<p>• <u>Pour les redevables ayant déclaré plus de 100 000 € de chiffre d'affaires billetterie</u> au titre de la taxe sur les spectacles de variétés en N-1, employer au moins 1 CDI (à temps plein ou partiel) au moment de la demande de mobilisation.</p>	<p>Copie du registre unique du personnel</p>

• **Critères concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes :**

Critère	Pièce justificative
<p>• <u>Pour les entités de plus de cinquante salariés</u>, avoir publié, sur son site internet, les résultats obtenus à l'index de l'égalité professionnelle. Les entités ayant obtenu un index inférieur à 85/100 doivent également avoir publié les mesures de correction ou objectifs de progression liés à l'index</p>	<p>Publication sur le site de l'entreprise (indiquer le lien)</p>
<p>• <u>Pour les entités de moins de cinquante salariés</u>, prendre connaissance du guide "Égalité femmes-hommes". Mon entreprise s'engage" du ministère de Travail et de l'Emploi à destination des TPE-PME afin d'enclencher un plan d'actions adapté</p>	<p>Prendre connaissance du guide</p>

• **Critère de prévention et de lutte contre les VHSS :**

Critère	Pièce justificative
<p>• <u>Avoir fait suivre aux cadres présents depuis plus de six mois</u> au sein de l'entité une formation de prévention contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) au cours des trois années précédant la demande, sauf si l'entité démontre qu'ils ont déjà suivi une telle formation en son sein</p>	<p>Attestation(s) de suivi de la formation</p>

• **Critères liés à la transition écologique :** *(Remplir l'un des deux critères suivants)*

Critère	Pièce justificative
<ul style="list-style-type: none">• Avoir fait suivre à au moins un membre de l'équipe dirigeante une formation liée à la transition écologique au cours des trois années précédant la demande <u>ou</u> avoir mis en œuvre auprès de la personne dirigeante ainsi qu'aux personnes cadres présentes depuis plus de six mois au sein de l'entité un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux carbone et aux mécanismes du changement climatique de type « fresque » au cours des trois années précédant la demande.	<p style="text-align: center;">Attestation de suivi de la formation</p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p style="text-align: center;">Justificatif de réalisation de la fresque / facture</p>
<ul style="list-style-type: none">• Avoir réalisé un bilan carbone <u>ou</u> un autodiagnostic sur l'entité au cours des trois années précédant la demande ou avoir réalisé un autodiagnostic sur un projet à venir financé par le droit de tirage demandé.	<p style="text-align: center;">Copie du document</p>

Centre national
de la musique



DROIT DE TIRAGE

Les modalités de dépôt d'un dossier

CRÉER UNE DEMANDE DE DROIT DE TIRAGE

↳ Sur votre tableau de bord, rendez vous dans l'onglet « taxe », puis « compte ».

74196 - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Tableau de bord

Informations administratives

Taxe ¹

Déclarations

Retraitements

Comptes ²

Affiliation

Aides

Crédits d'impôt

Compte automatique

Paiement &

Attention, nouveaux formulaires ! Pensez bien à télécharger **les nouveaux formulaires 2025** de demandes d'aide.

BIENVENUE SUR L'ESPACE PRO : CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

AFFILIATION

[En savoir plus →](#)

S'affilier ou renouveler son affiliation au CNM

L'affiliation au Centre national de la musique est une démarche en ligne gratuite. Elle est à renouveler tous les ans. Pour les personnes morales, elle vise à contrôler la régularité de la structure en termes de ses obligations fiscales et sociales. Cette démarche permet le dépôt de demandes auprès des programmes d'aides financières. Elle n'est pas obligatoire dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt. Le délai de traitement d'un dossier de demande ou de renouvellement d'affiliation est de 20 jours ouvrés.

[S'affilier au CNM](#)

COMPTE AUTOMATIQUE

[En savoir plus →](#)

Déclarer les investissements phonographiques - Activer mon compte automatique phono

[Déclarer](#)

➔ L'accès au compte entrepreneur

Taxe - Comptes

COMPTES

1

Solde du compte taxe	Solde du compte entrepreneur	Montant disponible au droit de tirage

Compte taxe **Compte entrepreneur** ←

Taxe - Comptes

COMPTES

2

Solde du compte taxe	Solde du compte entrepreneur	Montant disponible au droit de tirage
	 <small>La demande de droit de tirage est possible uniquement si le solde du compte entrepreneur est supérieur ou égal à 1000€</small>	

Compte taxe **Compte entrepreneur** → Demander un droit de tirage

Vous devez ensuite sélectionner une commission :

Sélectionner une date de commission :

Sélectionner une commission



10/04/2025 - Date limite de dépôt le 31/03/2025 - Comité Droit de tirage

Créer demande d'aide

Annuler

Une fois la date sélectionnée, vous pouvez ensuite créer votre demande d'aide :

Sélectionner une date de commission :

10/04/2025 - Date limite de dépôt le 31/03/2025 - Comité Droit de tirage

Créer demande d'aide



[Aides](#) - Compléter ma demande d'aide

← CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Commission : Comité Droit de tirage

Programme : Droit de tirage

Liste des documents à télécharger et compléter 

Formulaire de demande ↓



À télécharger puis à compléter

Documents ressources utiles à télécharger

Règlement général des aides ↓



Critères RSE/RSO des aides financières du CNM



Demande

Informations

Pièces à fournir

Compléter sa demande :

Demande

Informations

Pièces à fournir

Date de commission *

10/04/2025 - Date limite de dépôt le 31/03/2025 - Comité Droit de tirage

Sélectionner un contact * ?

Sélectionner un contact

+ Cliquez ici pour ajouter un nouveau contact

Sélectionner un IBAN pour le versement de l'aide * ?

Sélectionner un IBAN

+ Cliquez ici pour ajouter un nouvel IBAN

Montant demandé (Montant demandé en droit de tirage)*

7 000.00 €

Annuler

Supprimer

Envoyer

Enregistrer et mettre en attente

Suivant

Compléter ses informations :



Informations du projet

Date de début *

09/04/2025



Date de fin *

13/12/2025



Nombre de représentations

55

Étape
précédente



Annuler

Supprimer

Envoyer

Enregistrer et mettre en attente

Suivant

La date de début du projet doit correspondre à la première date renseignée dans le formulaire de demande de droit de tirage, et la date de fin à la dernière.

Les dates doivent impérativement être postérieures à la date de dépôt de la demande.

Joindre les pièces justificatives :

Liste des pièces à fournir

Libelle pièce aide bilan	Formulaire à télécharger	Ajouter votre document
Formulaire de demande *	 	 
Copie du DUERP		
Copie du registre unique du personnel		
Justificatif(s) de formation VHSS		
Justificatif de formation liée à la transition écologique		
Attestation de bilan carbone		
Attestation d'autodiagnostic		
Autres pièces :		

Pour consulter une demande en cours, rendez vous dans votre onglet « aides », et sélectionner votre dossier de droit de tirage :

Aides

← CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

 Droit de tirage

D250081 - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Envoyé le 05/02/2025

● **En cours de traitement**

Avis

En attente de vote

Date de la commission

20/03/2025

ⓘ Pour toute question ou modification concernant votre dossier, vous pouvez envoyer un message en cliquant sur le bouton ci-dessous ou en passant par votre messagerie.

Ouvrir la discussion 

Cliquer ici pour afficher les échanges relatifs à votre demande.

Les équipes du CNM vérifient la recevabilité des demandes de droit de tirage.



Si votre dossier de demande est incomplet ou ne respecte pas un ou plusieurs critères de recevabilité, un message vous sera envoyé directement sur votre espace pro CNM :

MESSAGERIE

Discussions 2

Aide N° DZ5004Z

Taxe +

Aide -



Aide N° DZ5004Z
Droit de tirage

<< < 1 > >>

Affiliation +

Bonjour,

Vous avez un nouveau message concernant votre demande d'aide.

Pour y répondre connectez-vous à votre espace sur le site monespace.cnm.fr.

Merci de ne pas utiliser la fonction "Répondre" de votre messagerie.

Message :

Vous n'êtes pas affilié au CNM. Nous vous invitons à vous rapprocher du service affiliation afin d'obtenir un suivi sur votre demande d'affiliation.

Merci de bien vouloir mettre à jour votre situation dans un délai de 15 jours, faute de quoi votre demande de droit de tirage sera considérée comme irrecevable.

Très cordialement.

Il arrive que CNM demande la transmission d'informations manquantes ou incomplètes. Le délai de transmission est indiqué dans les échanges. (ARTICLE 12 DU RGA)

Guide « Egalité femmes-hommes - mon entreprise s'engage » :

<https://travail-emploi.gouv.fr/egalite-femmes-hommes-mon-entreprise-sengage>

Détail sur le décompte des salariés :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24332#:~:text=L'effectif%20salari%C3%A9%20annuel%20est,%C3%A9tablissements%20de%20l'entreprise%20confondus>

+ **Article L1111-2 du code du travail** : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019353569

Formations CNM :

<https://cnm.fr/liste-des-formations-du-centre-national-de-la-musique/>

Critères RSE/RSO des aides financières du CNM Ressources utiles :

https://cnm.fr/wp-content/uploads/2025/03/202502_CriteresRSE_RGA_CNM.pdf?utm_source=bonne.piochemag.fr&utm_medium=referral&utm_campaign=fake-news-annulez-tout-plus-chaud-que-le-climat-skier-sur-le-fumier-sante

Centre national
de la musique

cnm

